



**SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)**  
**Invitation à se qualifier (IQ)**  
**pour le processus d'approvisionnement concernant les**  
**PRODUITS D'IMPRESSION DES APPAREILS**  
**TECHNOLOGIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL**  
**MODIFICATION #001**

N° de l'invitation à se qualifier	10047402/A	Date	15 Juillet 2016
-----------------------------------	------------	------	-----------------

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Autorité contractante  (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les commentaires et toutes les questions portant sur le présent document.)	Nom	Hamid Mohammad	
	N° de téléphone	613-716-9792	
	Adresse de courriel	Hamid.mohammad@canada.ca	
Date et heure de clôture	2016/08/10 02:00 PM		
Fuseau horaire	Heure avancée de l'Est (HAE)		
Destination des biens ou des services	Sans objet – Processus de sélection préalable uniquement		
Adresse courriel à laquelle la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	<a href="mailto:SSC.consultation-consultation.SPC@canada.ca">SSC.consultation-consultation.SPC@canada.ca</a>		
Commentaire	Ce document contient des exigences relatives à la sécurité		



## Amendement 001

### **LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :**

1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants;
2. Prolonger la date de clôture de l'invitation à se qualifier;
3. Corriger le Fuseau horaire sur la Page 1 de l'IQ.

À NOTER : Les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées sur Achats et ventes dans l'ordre.

### 1.

Question 1 du répondant	<p>À la section 1.1.3 (page 5 de 62), le fournisseur de services d'impression (SI) est défini comme suit :</p> <p>« À la lumière de la rétroaction de l'industrie, certains fournisseurs de services d'impression n'offrent pas de services d'impression gérés. Par conséquent, cette approche permet d'inclure les fournisseurs de services qui sont spécialisés dans les services d'impression sur place, ainsi que les fournisseurs de SIIG, pour répondre à la présente IQ »</p> <p>À la section 1.2.1 des Services d'impression (SI) – les critères obligatoires et cotés 5, Références.</p> <p>Dans le présent contexte, le terme « sous gestion » signifie que le dispositif a été fourni au client. Le dispositif doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-être couvert par une garantie (réparation des bris) et un contrat de service comprenant l'entretien préventif (y compris les pièces) effectué sur place par un employé du fournisseur de services d'impression, ainsi que les consommables.</li> </ul> <p>L'inclusion du terme « contrat de service » contredit l'énoncé de la section 1.1.3. Ce terme est également répété dans les sections 1.2.2 et 1.2.3.</p> <p>Je propose que le terme « contrat de service » soit remplacé par « preuve de rendement » comprenant l'entretien préventif (y compris les pièces) effectué par un employé du fournisseur de services d'impression, si une demande à cet égard a été faite, ainsi que les consommables.</p> <p>Si cette modification n'est pas apportée, j'ai l'impression que vos efforts visant à tenir compte de la rétroaction de l'industrie à la section 1.1.3 seront infructueux. Les réponses à l'IQ relative aux SIIG répondront à vos exigences contractuelles.</p>
Réponse du Canada à la question 1 du répondant	<p>Le gouvernement du Canada apprécie la suggestion; cependant l'énoncé demeurera inchangé.</p> <p>Selon le gouvernement du Canada, le terme « contrat de service » ne contredit pas l'énoncé de la section 1.1.3. Le gouvernement du Canada s'attend à ce que les rôles de Services d'impression (SI), comme défini dans le diagramme fonctionnel (page 2 de 39), soient exercés dans le cadre d'un « contrat de service ». Par exemple, un « contrat de service » peut être</p>



	<p>conclu entre un fournisseur et un client pour la location d'équipement d'impression, ou encore entre un fabricant et un fournisseur autorisé de service sous garantie.</p> <p>Une « preuve de rendement » incluant l'entretien préventif (y compris les pièces) effectué par un employé du fournisseur de services, <u>si une demande à cet égard a été faite</u>, pourrait faire l'objet d'une interprétation plus large.</p>
Question 2 du répondant	En ce qui concerne le document de SPC sur la IQ du ATMT qui a été publié et affiché le 6 Juillet 2016 avec la date et l'heure de clôture du 2016/08/03, nous demandons que SPC envisage d'étendre la date de clôture du présent document de réponse de trois à quatre semaines puisque le calendrier actuel nous amène dans une période de vacances avec de nombreuses ressources à l'écart et pas en mesure de contribuer aux éléments de ce document. SVP aviser si SPC révisera la date de clôture de ce document pour le 31 août 2016.
Réponse du Canada à la question 2 du répondant	La nouvelle date de clôture pour la présente invitation à se qualifier est le 10 août 2016 à 14 h (Heure avancée de l'Est)
Question 7 du répondant	Pouvez-vous s'il vous plaît fournir ces deux documents dans un format modifiable en PDF: Pièce jointe 4.1 Annexe C et Annexe E : Certificat de rendement?
Réponse du Canada à la question 7 du répondant	<p>S'il vous plaît voir les pièces jointes à cet amendement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaires de présentation de l'IQ - Formulaire 1 - Partie A Répondant principal</li> <li>• Formulaires de présentation de l'IQ - Formulaire 1 - Partie B Membre de l'équipe principale no 1</li> <li>• Formulaires de présentation de l'IQ - Formulaire 1 - Partie C Membre de l'équipe principale no 2 (s'il a lieu)</li> <li>• Formulaires de présentation de l'IQ – Formulaire 2 - Formulaire d'attestation du fabricant d'équipement d'origine</li> <li>• Pièce jointe 4.1 - Annexe C - Certificat de rendement - Satisfaction globale</li> <li>• Pièce jointe 4.1 - Annexe E - Certificat de rendement - Notes individuelles</li> </ul>

**2.**

La date de clôture de la présente invitation à se qualifier est prolongée jusqu'au 10 août 2016 à 14 h (Heure avancée de l'Est)

**3.**

Afin d'être cohérent avec le site Achat et Vente, le fuseau horaire sur la page 1 sera Heure avancée de l'Est (HAE), et ce, sur tous les documents.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**

=====

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :



<b>N° de pièce jointe/modification</b>	<b>Diffusion</b>	<b>Date</b>	<b>Description</b>
Documents d'invitation à soumissionner	Achats et ventes	6 Juillet 2016	Invitation à se qualifier originale
Modification n° 001  Pièce jointe électronique	Achats et ventes	15 Juillet 2016	Réponse du Canada aux questions # 1, 2, 7  Version Non PDF : Formulaire IQ 1 et 2, et Pièce jointe 4.1 - Annexe C et Annexe E